

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 059-215900127-20260302-ARR0402026-AR



ARRÊTÉ

ARR 040 2026 relatif à la défense extérieure contre l'Incendie

REF. PH/Nomenclature « Actes » Département du Nord : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale (6.1)

Monsieur le Maire de la Ville d'Anor,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-32, L.2225-1 à 4, L.5211-9-2 et L.5217-3 ;
- Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 fixant les règles relatives à la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) ;
- Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de DECI ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 arrêtant le règlement départemental de DECI du département du Nord (59) ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 donnant délégation de signature à Monsieur le Maire de la commune ;
- Considérant l'obligation qui est faite au Maire de la commune dans le cadre de son pouvoir de police spéciale DECI d'établir l'arrêté municipal relatif à la DECI ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur le Maire approuve les pièces constitutives de l'arrêté municipal relatif à la DECI reprenant :

- La liste des Points d'Eau Incendie publics, privés ou conventionnés ;
- Les modalités des contrôles périodiques des PEI ;

Article 2 :

Le présent arrêté municipal relatif à la DECI sera transmis au représentant de l'Etat et au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Fait à Anor, le 02 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc PERAT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Arrêté Municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

COMMUNE D'ANOR

11/12/2025

Table des matières

I. ARRETE MUNICIPAL.....	2
1. Règlementation en vigueur	2
A. Textes législatifs (nationaux)	2
B. Règlement départemental de la DECI	3
C. L'arrêté communal de DECI	3
D. Evolution statutaire du SIDEN-SIAN.....	3
2. Contexte local.....	4
A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN.....	4
B. Présentation du territoire, localisation.....	4
3. Descriptif du dispositif DECI existant	6
A. Liste des PEI	6
1. Liste des PEI publics	6
a) Hydrants	6
b) Réserves, citernes et point d'aspiration	8
2. Liste des PEI privés	9
a) Réserves, citernes et point d'aspiration	9
B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI	9
C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à <i>Verredeau</i> lors de changement non significatif	9

I. ARRETE MUNICIPAL

1. Règlementation en vigueur

A. Textes législatifs (nationaux)

La loi n°2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ainsi que le décret n°2015-235 érigent la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) comme un service public à part entière, distinct des services d'incendie et de secours et des services publics d'eau potable.

Notamment :

- Article L2213-32 du CGCT
« Le maire assure la Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- Article L2225-1 du CGCT
Le Défense Extérieure Contre l'Incendie a pour objet « *d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens, des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L2213-32* ».
- Article L2225-2 du CGCT
Les communes sont « *compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours* » et qui « *peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement* ».

Désormais, les services d'incendie et de secours ont donc pour mission l'extinction des incendies et la personne publique compétente en matière de DECI, le maire, doit assurer la fourniture de l'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie mais également la vérification et l'entretien des points d'eau. Les communes sont donc compétentes pour la création et la gestion des points d'eau incendie.

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 vient, ensuite, clarifier les règles en vigueur concernant l'implantation et la gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans chaque commune. En effet, les articles R2225-1 à R2225-10 produisent les règles de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau incendie.

B. Règlement départemental de la DECI

L'article R2225-2 du décret n°2015-235 énonce qu'un « référentiel national définit les principes de conception et d'organisation de la défense extérieure contre l'incendie et les dispositions générales relatives à l'implantation et à l'utilisation des points d'eau incendie ».

Le décret cité ci-dessus charge les Service Départementaux d'Incendie et de Secours de rédiger, pour chaque département, un Règlement départemental de DECI : « *I. – Un règlement départemental fixe pour chaque département les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie* » (article R2225-3).

Le règlement départemental de DECI du département Nord a été adopté par arrêté préfectoral le 27 avril 2017.

C. L'arrêté communal de DECI

Le Règlement départemental de DECI prévoit la rédaction d'un arrêté municipal exposant à minima :

- La liste des PEI publics, privés et conventionnés de la commune
- Les modalités du dispositif de contrôle choisi pour les PEI

D. Evolution statutaire du SIDEN-SIAN

L'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme) confirme les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Cet arrêté dote le SIDEN-SIAN de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Dès lors les communes adhérentes en eau potable peuvent transférer leur compétence DECI au syndicat.

Le service DECI est porté par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau (appelée Noréade Eau).

2. Contexte local

A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN

La commune d'ANOR est adhérente pour la compétence DECI depuis le 12/05/2014. A ce titre, le SIDEN-SIAN organise via sa Régie Noréade le service public DECI. Le Maire de la commune d'ANOR conserve son autorité de police spéciale DECI.

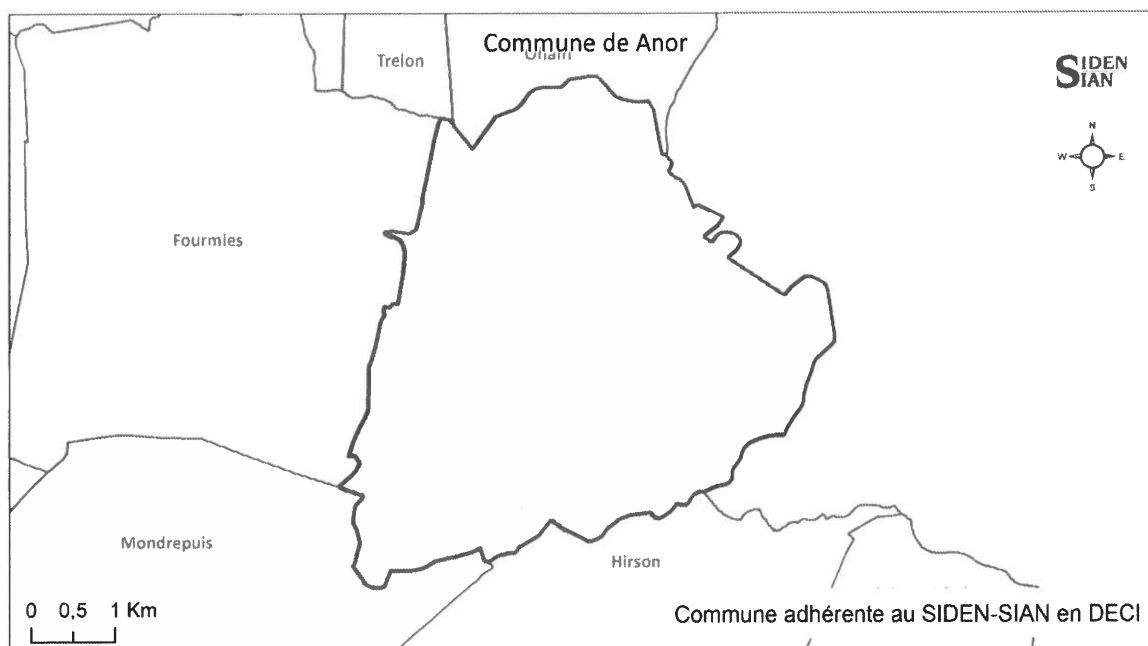
B. Présentation du territoire, localisation

La commune d'ANOR se situe dans le département du Nord et dans l'arrondissement de Avesnes-sur-Helpe. Elle dépend du centre d'exploitation Noréade de Avesnelles. La commune s'étend sur une superficie de 22.24 km².

- Situation générale par rapport à l'arrondissement de Avesnes-sur-Helpe :



- Carte avec limites communales



Informations générales

Commune	INSEE	Population 2017	Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)	Groupeement Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
ANOR	59012	3267	CTA LE QUESNOY	SDIS 59 - Groupeement 4

3. Descriptif du dispositif DECI existant

Le volume du réservoir d'eau potable est de 350 m³.

Les capacités de réalimentation du réservoir d'eau potable sont limitées à un débit de 35 m³/h.

Extraction de la base Noréade Odysée au : 11/12/2025.

Sont notés en rouges les hydrants ne permettant pas de fournir un débit supérieur à 27 m³/h sous une pression de 1 bar, correspondant à la réglementation du département.

A. Liste des PEI

1. Liste des PEI publics

a) Hydrants

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression Statique (bar)	Date de pesage
RUE DE TRELON FERME FLASH ET CHEMIN FORESTIER	00001	Bouche incendie	Public	120	4.0	14/12/2023
91 TO RUE DE TRELON FERME BALIN	00002	Poteau incendie	Public	120	3.5	11/12/2023
65 TO RUE DE TRELON FERME GUERIN	00003	Bouche incendie	Public	87	3.5	11/12/2023
RUE DE TRELON ANGLE RUE CAMP DE GIBLOU	00004	Poteau incendie	Public	86	3.5	11/12/2023
33 TO RUE DE TRELON	00005	Bouche incendie	Public	72	3.5	11/12/2023
15 RUE DE TRELON LE CLOS DES FORGES	00006	Poteau incendie	Public	81	5.5	11/12/2023
5 RUE DE TRELON	00007	Bouche incendie	Public	109	5.5	11/12/2023
9 RUE DE LA VERRERIE NOIRE FACE CABINE ÉLECTRIQUE	00008	Poteau incendie	Public	67	4.5	24/01/2024
39 TO RUE GABRIEL PERI RUE DU TISSAGE	00009	Bouche incendie	Public	58	3.5	11/12/2023
19 RUE DU GENERAL DE GAULLE POSTE D INCENDIE	00010	Poteau incendie	Public	61	4.0	23/01/2024
1 RUE LEO LAGRANGE ANGLE RUE DE MOMIGNIES	00011	Poteau incendie	Public	57	3.5	23/01/2024
27 RUE DE MOMIGNIES	00012	Poteau incendie	Public	38	3.0	04/12/2023
4 RUE SAINT ROCH FACE A L ECOLE MATERNELLE	00013	Poteau incendie	Public	68	4.5	23/01/2024
32 RUE DU REVIN FERME DAUBERCIES	00014	Poteau incendie	Public	42	4.0	23/01/2024
22 TO RUE DU MARAIS	00015	Poteau incendie	Public	83	5.0	11/12/2023
8 RUE DU PETIT CANTON	00016	Poteau incendie	Public	72	4.5	13/12/2023
14 RUE VICTOR DELLOUE	00017	Poteau incendie	Public	46	4.0	23/01/2024
49 TO RUE DU MARECHAL FOCH	00018	Poteau incendie	Public	71	4.0	13/12/2023
16 RUE DE LA GARE	00019	Poteau incendie	Public	59	4.0	13/12/2023
33 RUE DE LA VERRERIE BLANCHE	00020	Poteau incendie	Public	30	3.5	13/12/2023
11 RUE DE LA VERRERIE BLANCHE FACE AU DEVERSOIR SNCF	00021	Poteau incendie	Public	36	3.5	13/12/2023
26 RUE D'HIRSON 1 RUE DE LA VERRERIE BLANCHE	00022	Poteau incendie	Public	70	4.0	13/12/2023

2 RUE DU SART D'AGNEAU ANGLE RUE DE MILOURD	00023	Poteau incendie	Public	36	4.5	24/01/2024
65 RUE D'HIRSON MAISON FOSTIER	00024	Bouche incendie	Public	31	4.0	13/12/2023
58 TO RUE D'HIRSON ANGLE RUE DE MILOURD	00025	Poteau incendie	Public	51	4.5	13/12/2023
9 RUE SAINT LAURENT	00026	Poteau incendie	Public	43	3.0	11/12/2023
10 A TO RUE SAINT LAURENT	00027	Poteau incendie	Public	36	3.5	11/12/2023
RUE SAINT LAURENT AU NIVEAU DU PONT COLAS RAIL	00028	Poteau incendie	Public	19	4.0	11/12/2023
2 TO RUE DE LA VERRERIE BLANCHE	00029	Poteau incendie	Public	29	3.5	13/12/2023
13 TO RUE DES ROMAINS	00030	Poteau incendie	Public	16	3.0	13/12/2023
6 RUE DU CAMP DE GIBLOU	00031	Poteau incendie	Public	51	3.5	23/01/2024
10 RUELLE VITOU ANGLE RUE POINT DU JOUR	00032	Poteau incendie	Public	22	3.5	13/12/2023
45 RUE DU CAMP DE GIBLOU	00033	Poteau incendie	Public	52	3.5	18/03/2025
4 RUE DE LA PETITE LOBIETTE FACE A LA FERME LEPORC	00034	Poteau incendie	Public	25	4.0	07/12/2023
1 TO RUE DE MOMIGNIES ANGLE RUE DE LA GALOPERIE	00035	Poteau incendie	Public	17	2.4	01/12/2025
19 TO RUE DES ANORELLES ANGLE RUE DE LA GALOPERIE	00036	Poteau incendie	Public	20	3.5	04/12/2023
15 QUARTIER DE LA GALOPERIE	00037	Poteau incendie	Public	25	3.0	04/12/2023
4 TO RUE DES ANORELLES	00038	Poteau incendie	Public	20	3.0	04/12/2023
7 RUE DES ANORELLES FACE MAISON ARBONNIER	00039	Poteau incendie	Public	25	3.0	04/12/2023
3 RUE DU PONT DES BOEUFs	00040	Poteau incendie	Public	22	3.0	04/12/2023
15 RUE DU ROI ALBERT 1ER	00041	Poteau incendie	Public	20	3.5	13/12/2023
27 RUE DU ROI ALBERT 1ER	00042	Poteau incendie	Public	20	3.5	23/01/2024
39 RUE DU ROI ALBERT 1ER ANGLE RUE DE LA PETITE LOBIETTE	00043	Poteau incendie	Public	19	3.0	07/12/2023
41 RUE DU ROI ALBERT 1ER	00044	Poteau incendie	Public	14	2.5	01/12/2025
55 RUE DU ROI ALBERT 1ER	00045	Poteau incendie	Public	20	2.2	01/12/2025
32 RUE DU POINT DU JOUR ANGLE RUE DE LA CARRIERE	00046	Poteau incendie	Public	27	3.5	07/12/2023
65 RUE DE MOMIGNIES ANGLE RUELLE VITOU	00047	Poteau incendie	Public	19	3.0	04/12/2023
5 RUE DE LA CARRIERE	00048	Poteau incendie	Public	30	4.0	07/12/2023
5 RUE DE LA RESERVE	00049	Poteau incendie	Public	22	3.0	24/01/2024
14 RUE DE LA PETITE LOBIETTE	00050	Poteau incendie	Public	16	3.0	07/12/2023
16 RUE DE LA GRANDE LOBIETTE ANGLE RUE DE LA CHAPELLE BLANCHE	00051	Poteau incendie	Public	25	3.0	04/12/2023
3 RUE DE LA GRANDE LOBIETTE	00052	Poteau incendie	Public	47	4.5	07/12/2023
14 RUE DE LA GRANDE LOBIETTE	00053	Poteau incendie	Public	50	4.0	07/12/2023
2 RUE DE LA GRANDE LOBIETTE ANGLE RUE DE LA PETITE LOBIETTE	00054	Poteau incendie	Public	36	4.5	07/12/2023
57 RUE DU REVIN ANGLE RUE FONTAINE A BAILLES	00055	Poteau incendie	Public	40	4.5	07/12/2023

37 RUE DU REVIN FACE RUE DE MILOURD	00056	Poteau incendie	Public	45	3.8	01/12/2025
1 RUE DE LA FONTAINE A BAILLES TO 83 RUE DE MILOURD	00057	Poteau incendie	Public	30	4.0	07/12/2023
2 RUE DU MAK	00058	Poteau incendie	Public	21	4.0	24/01/2024
73 RUE DE MILOURD	00059	Poteau incendie	Public	21	3.5	24/01/2024
26 RUE VICTOR DELLOUE	00060	Poteau incendie	Public	18	3.5	23/01/2024
RUE DES ROMAINS	00061	Poteau incendie	Public	20	3.0	13/12/2023
23 RUE DES ANORELLES FACE AU CHALET DE BOIS	00062	Poteau incendie	Public	21	3.0	01/12/2025
16 RUE DU GRAND MARAIS	00063	Poteau incendie	Public	19	3.0	04/12/2023
5 RUE DE LA PASSE D'ANOR	00064	Poteau incendie	Public	24	3.0	04/12/2023
21 CHEMIN LATERAL	00065	Poteau incendie	Public	32	4.0	24/01/2024
15 RUE LEO LAGRANGE	00066	Poteau incendie	Public	60	4.0	11/12/2023
2 PLACE DU FORT RESIDENCE DU FORT	00067	Poteau incendie	Public	72	5.0	24/01/2024
35 RUE DU ROI ALBERT 1ER PRISE ACCESSOIRE DE 70	00068	Poteau incendie	Public	22	3.0	04/12/2023
RESIDENCE DU BOCAGE FACE AU GITE DE SEJOUR	00069	Poteau incendie	Public	67	5.0	11/12/2023
10 RUE GEORGES CLEMENCEAU FACE A CARREFOUR CONTACT	00071	Bouche incendie	Public	83	4.5	19/12/2023
RUE DE LA VERRERIE BLANCHE RUE DES VERRIERS	00074	Poteau incendie	Public	40	3.5	13/12/2023

Le contrôle technique des hydrants s'effectuera tous les trois ans.

b) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m ³)
ALLÉE DES MÉSANGES	INC282401	Citerne incendie	Public	120
35 RUE DU ROI ALBERT 1ER	00070	Citerne incendie	Public	100
RUE DE MILOURD ETANG DE MILOURD	00072	Point aspiration incendie	Public	240
QUARTIER DE LA GALOPERIE ETANG DE LA GALOPERIE	00073	Point aspiration incendie	Public	240
13 RESIDENCE DE L'EUROPE	00075	Point aspiration incendie	Public	120
ALLÉE DES MÉSANGES	00076	Point aspiration incendie	Public	120
RUE DU ROI ALBERT 1ER	00077	Citerne incendie	Public	120
RUE DE LA VERRERIE BLANCHE	00078	Réserve incendie	Public	120

Le contrôle technique des réserves ou citernes s'effectuera tous les ans.

2. Liste des PEI privés

a) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m ³)
13 RUE DE LA NEUVE FORGE ETANG DE KNYE	DEK01	Point aspiration incendie	Privé	240

B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI

Le taux de conformité de la commune s'élève à 73.14 %.

Carte jointe à ce document :

- ETAT DES LIEUX DE LA CONFORMITE (format A0)

C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à Verredeau lors de changement non significatif

Des modifications peuvent être réalisées. En cas d'évolution non significative, il faudra se référer à la cartographie du SDIS à travers la base *Verredeau* qui permettra de visualiser les évolutions mineures. En cas de modifications significatives du patrimoine DECI ou des performances des PEI existants, un nouvel arrêté sera pris.

A minima, un nouvel arrêté sera pris après chaque élection municipale.

ANOR, le 02 MARS 2026

LE MAIRE DE LA VILLE D'ANOR
Jean-Luc PERAT

